PROCES-VERBAL

Du Conseil Municipal du 2 juillet 2026

Le conseil est convoqué le jeudi 2 juillet 2026, à 19h, à la mairie.

Présents : MMES CALLEEUW, GAUTHIER, REBECHAUD, BUROT, DE KEATING-HART, DEROUARD, MM. BRUNET, NADAUD, LAVAUD, FORGET, FOURREAU, BILLAUD, BRAUX, **Absents excusés** : **Absents avec procuration** : MME BERTHONNEAU A M BRUNET– M. GONCALVES A M BRAUX,

- Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un membre de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. MME DE KEATING-HART SOPHIE est nommée secrétaire de séance.
- Après avoir fait l'appel nominal des membres du Conseil, le Maire s'assure que la majorité des membres en exercice est présente (hors procurations), conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des présents.
- Acte du Maire pris par délégation du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 20 mars 2026

- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas fait usage de son droit de préemption.

Ordre du jour :

- 2026-07-001 : Sénatoriales : élection des délégués et suppléants
- 2026-07-002 : Délibération d'attribution des lots pour le marché aménagement de la Place de Liberté et du centre bourg de Sainte Verge
- 2026-07-003 : Redevance occupation domaine public GRDF 2026
- 2026-07-004 : Tarifs cantine garderie TAP 2026-2027
- 2026-07-005 : Ouverture magasins les dimanches de 2027
- 2026-07-006 : Tarif location emplacement camion pizza
- 2025-07-007 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-008 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-009 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-010 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-011 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-012 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-013 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école
- 2026-07-014 : Acquisition des parcelles AH0098 - AH0107 – AH0108 – AH0109 – AH0358 appartenant à l'association la Fraternelle Saint Vergeoise

2026-07-001 : Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes + 1 000 hab.)

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale 6 mai 2026 du ministre de l'intérieur - instructions en vue de la désignation des délégués des conseils municipaux,

a) *Composition du bureau électoral*
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur Madame CALLEEUW Marie-Christine, Monsieur FORGET Claude, Monsieur BRAUX Emmanuel, Madame DEROUARD Céline. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) *Élection des délégués*
Une seule liste, liste A, a été déposée et enregistrée, composée de :

Titulaires :	*Suppléants :*
Brunet Martial,	de Keating Hart Sophie,
Berthonneau Aline,	Braux Emmanuel,
Nadaud Sylvain,	Derouard Céline,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la liste des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- Ont obtenu :
- liste A : 15 voix

La liste A ayant obtenu la majorité absolue, les délégués sont :

Titulaires :	*Suppléants :*
Brunet Martial,	de Keating Hart Sophie,
Berthonneau Aline,	Braux Emmanuel,
Nadaud Sylvain,	Derouard Céline,

2026-07-002 : Délibération d'attribution des lots pour le marché – Projet d'aménagement de la place de la Liberté et du centre bourg de Sainte Verge

Vu la procédure de passation utilisée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, à savoir la procédure adaptée ouverte,

Vu le rapport d'analyse remis par la MOE, iDspace,

Considérant que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 20 avril 2026 par la Nouvelle République (publication le 21 avril 2026 version papier et WEB) et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le jour même sur la plateforme https://www.marches-securises.fr pour une remise des offres avant le 28 mai 2026 à 12h00,

Considérant que la présente consultation a pour objet d'engager les travaux d'aménagement de la Place de la liberté, répartie en 2 lots et estimée comme suit :

Désignation	Estimation des travaux HT
Lot 1 : terrassements – VRD	
Total HT sans PSE	272 069,00 €
PSE HT	7 203,00 €
Total HT avec PSE	279 272,00 €
Lot 2 : aménagements paysagers	
Total HT sans PSE	234 604,06 €
PSE 2.1 HT	1 500,00 €
PSE 2.2 HT	9440,00 €
PSE 2.3 HT	4000,00 €
PSE 2.4 HT	- 2439,50 €
Total HT avec PSE	247 104,56 €
TOTAL HT sans PSE	506 673,06 €
PSE HT	19 703,50 €
TOTAL HT avec PSE	526 376,56 €

Considérant l'enveloppe prévisionnelle, l'analyse des offres et l'avis de la commission d'analyse des appels d'offres du 19 juin 2026, le pouvoir adjudicateur souhaite attribuer les lots comme suit :

Désignation	Attributaires	Montant HT	Estimation des travaux HT
Lot 1 : terrassements – VRD			
Total HT sans PSE	Anjou Travaux Publics	217 223,82 €	272 069,00 €
PSE HT		6 280,45 €	7 203,00 €
Total HT avec PSE		223 504,27 €	279 272,00 €
Lot 2 : aménagements paysagers			
Total HT sans PSE avec variante	JDO Paysage	274 173,93 €	234 604,06 €
PSE 2.1 HT		Non retenues	
PSE 2.2 HT		10 157,00 €	9 440,00 €
PSE 2.3 HT		2 992,00 €	4 000,00 €
PSE 2.4 HT		Non retenues	
Total HT avec PSE		287 322,93 €	248 044,06 €
TOTAL HT sans PSE		491 397,75 €	506 673,06 €
TOTAL HT avec PSE		510 827,20 €	527 316,06 €

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la délibération ci-dessus,
- D'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les contrats relatifs à cette opération ainsi que tous les documents y afférents pour assurer sa bonne exécution (dont avenants).

2026-07-003 : Redevance occupation du domaine public 2026 avec GRDF

Comme tous les ans, les entités gérant les réseaux (gaz, télécom, électricité) transmettent à la commune les sommes à percevoir pour l'occupation du domaine public.

GRDF, pour 2026, reversera à la commune 512 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'accepter le montant de la redevance versée par GRDF, soit 512 €.

2026-07-004 : Tarifs cantine/Garderie/TAP à compter du 1er septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de révision des tarifs communaux à compter du 1er septembre 2026 après étude de l'index en vigueur :

- Restauration scolaire :
  Repas consommés à la cantine par les enfants : 3€61 (01/09/2025) – **3€67** (01/09/2026)
  Repas pour les professeurs des écoles : 6€80 (01/09/2025) – 6**€87** (01/09/2026)

- Garderie scolaire (tarification au quart d'heure) :
  Matin de 7h00 à 8h45 : 0€39 (01/09/2025) – 0**€41** (01/09/2026)
  Mercredi midi, de 12h00 à 12h30 : 0€39 (01/09/2025) – 0**€41** (01/09/2026)
  Soir de 16h30 à 18h45(goûter inclus) : 0€52 (01/09/2025) – **0€55** (01/09/2026)

- Activités périscolaires :
  1€44 (01/09/2025) – 1**€72** (01/09/2026)
  0€72/ 1/2 heure pour les enfants bénéficiant d'un soutien (01/09/2025) – 0**€85** (01/09/2026)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider les tarifs présentés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026

2026-07-005 : Ouverture des magasins les dimanches de 2027

Vu la loi n°2015-990 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi « Macron » article 250 ;

Vu les articles L221-19 et L3132-26 du Code du Travail ;

Monsieur le Maire rappelle la loi Macron qui donne la possibilité au Maire de supprimer le repos hebdomadaire dans les commerces de détails.

Pour 2027, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces pour 6 dimanches, à savoir les 21, 28 novembre, les 5, 12, 19, 26 décembre 2027.

Cette décision prendra effet qu'après l'avis du Conseil Communautaire.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'accepter l'ouverture des commerces pour 6 dimanches pour 2027.

2026-07-006 : Tarif location emplacement camion pizza

Monsieur le Maire rappelle que tous les mercredis, en fin d'après-midi, un commerçant, avec un camion à pizza, propose une prestation de ventes de pizzas, en stationnant sur le trottoir entre l'Eglise et l'abri-bus.

Comme il occupe le domaine public et est raccordé à l'électricité, il lui est demandé une participation annuelle financière d'un montant forfaitaire de 120 € pour la période du 1/10/26 au 30/09/27.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'autoriser le camion à pizza à se stationner sur notre espace public et à se raccorder à une prise électrique, moyennant le versement d'une participation de 120 €.

2026-07-007 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux, l'encadrement des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027 pour un temps de travail à temps non-complet soit 85 heures par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-008 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de la garderie

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires et à la garderie. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027 pour un temps de travail à temps non-complet soit 22 heures par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-009 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour les périodes suivantes :

- Du 1er septembre au 16 octobre 2026,
- Du 2 novembre au 18 décembre 2026,
- Du 4 janvier au 12 février 2027,
- Du 1er mars au 9 avril 2027,
- Du 26 avril au 2 juillet 2027,

pour un temps de travail de 3 heures semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-010 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux, l'encadrement des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour les périodes suivantes :

- Du 1er septembre au 16 octobre 2026,
- Du 2 novembre au 18 décembre 2026,
- Du 4 janvier au 12 février 2027,
- Du 1er mars au 9 avril 2027,
- Du 26 avril au 2 juillet 2027,

pour un temps de travail de 30 heures par semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-011 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux, l'encadrement des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet 2027 pour un temps de travail à temps non-complet soit 84 heures par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-012 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités à l'école

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent occupant le poste d'entretien des bâtiments communaux, l'encadrement des enfants sur les Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour les périodes suivantes :

- Du 1er septembre au 23 octobre 2026 :
- Du 2 novembre au 24 décembre 2026 :
- Du 4 janvier au 19 février 2027 :
- Du 1er mars au 16 avril 2027 :
- Du 26 avril au 16 juillet 2027 :

pour un temps de travail de 124 heures par mois.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-013 : Contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activités dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de recruter un agent pour renforcer l'encadrement des enfants pendant le temps des Temps d'Activités Périscolaires. L'agent sera recruté dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au grade d'adjoint technique territorial, indice majoré 366, évolutif suivant les lois en vigueur, pour les périodes suivantes :

- Du 1er septembre au 16 octobre 2026,
- Du 2 novembre au 18 décembre 2026,
- Du 4 janvier au 12 février 2027,
- Du 1er mars au 9 avril 2027,
- Du 26 avril au 2 juillet 2027,

pour un temps de travail de 3 heures semaine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider le contrat pour les périodes mentionnées ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

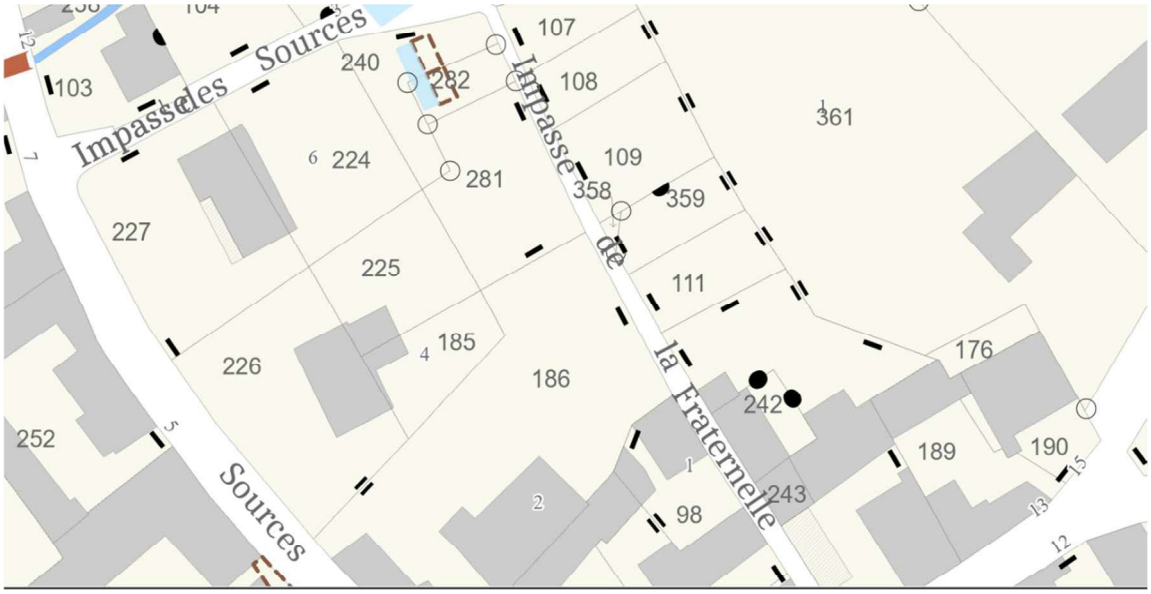
- De valider le contrat de travail pour la période mentionnée ci-dessus ainsi que les conditions fixées.

2026-07-014 : Acquisition des parcelles AH0098 - AH0107 – AH0108 – AH0109 – AH0358 appartenant à l'association la Fraternelle Saint Vergeoise

Monsieur le Maire rappelle le contexte économique de l'association la Fraternelle qui doit payer des impôts au titre de la taxe d'habitation alors que ses recettes sont très faibles. Le Président de l'association a proposé que la commune achète le bâtiment et le terrain dont l'association est propriétaire pour 1 € symbolique en contrepartie d'un bail emphytéotique de trente ans. Des membres du conseil municipal ont été invités à visiter le local pour se rendre compte de son état.

La commune de Ste Verge souhaite donc acquérir les parcelles AH0098 - AH0107 – AH0108 – AH0109 – AH0358 situées au 1 Impasse de la Fraternelle et au 7 impasse des Sources.

Il a été convenu entre le Président de l'association la Fraternelle Saint Vergeoise et la Commune de Sainte-Verge que le montant de la transaction serait de 1 € symbolique et que les frais de notaire et les éventuels frais de bornage seraient à la charge de la commune.



Considérant les éléments de cession suivants :
- ***Nom et adresse vu vendeur : Association la Fraternelle Saint Vergeoise***
- ***Section et n° des parcelles*** :
  - ✓ AH0098, parcelle bâtie située 1 impasse de la Fraternelle : 190 m²
  - ✓ AH0107, parcelle nue située 7 impasse des Sources : 131 m²
  - ✓ AH0108, parcelle nue située 7 impasse des Sources : 142 m²
  - ✓ AH0109, parcelle nue située 7 impasse des Sources : 253 m²
  - ✓ AH0358, parcelle nue située 7 impasse des Sources : 7m²
- ***Superficie totale :*** 723 m²
- ***Prix de vente*** :1 € symbolique

Il est précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'acquérir les parcelles cadastrée section AH0098 - AH0107 – AH0108 – AH0109 – AH0358 d'une superficie totale de 723 m² au prix de 1 € symbolique. Les frais de notaire et les éventuels frais de bornage seront à la charge de la commune.
- De désigner Maître PERRINAUD, Notaire à Thouars, pour la rédaction de l'acte.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer les pièces relatives à cette affaire.

<u>Dates des réunions du conseil municipal</u> :

- Mercredi 9 septembre 2026 à 20h00
- Mercredi 14 octobre 2026 à 20h00
- Mercredi 18 novembre 2026 à 20h00
- Mercredi 9 décembre 2026 à 20h00
- Mercredi 13 janvier 2027 à 20h00
- Mercredi 10 février 2027 à 20h00

<u>Réunion du syndicat de la Losse</u> : le 8 juillet 2026 à 18h15 à Saint Cyr la Lande

Questions diverses

La CCT a acté la présence des élus municipaux volontaires au sein des commissions intercommunales, à raison de un élu par commune maximum. Une commune *peut ne pas être représentée* dans une commission. Quatre commissions sont créées qui ne travailleront que sur des projets (et non des projets délibération) :

- La commission Aménagement /Economie/ Tourisme/ Transition écologique / eau
- La commission Action Sociale/ Sport /culture/ Jeunesse
- La commission Ressources / Administration générale
- La commission Grands projets et Ressources techniques

Ces commissions se réuniront quatre à cinq fois par an. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils sont intéressés pour participer à une ou plusieurs commissions. Les noms des élus doivent être communiqués à la CCT au plus tard le 15 août 2026.

1. Aménagement/Economie/Tourisme/Transition écologique/Eau : Fourreau Denis
2. Action Sociale/Sport/Culture/Jeunesse : de Keating Hart Sophie
3. Ressources/Administration générale : Brunet Martial, Gauthier Isabelle
4. Grands projets / Ressources techniques : -

Les habitants de Soussais ont adressé un courrier à la mairie pour proposer de rénover eux-mêmes l'abri-bus de Soussais. Monsieur le maire est ravi de cette initiative et les remercie. Il propose qu'un agent communal se mette en rapport avec eux pour commander le bois nécessaire qui sera payé par la collectivité.

Nous avons reçu l'accord à notre demande de subvention (DETR) pour la réfection de la toiture de la bibliothèque et du préau de l'école. Le montant de la subvention est de 20261 €. Les travaux démarreront dès la fin de l'année scolaire.

De nouveau cette année, les conditions météorologiques ne sont pas très favorables au tir du feu d'artifice prévu le soir de la guinguette, le samedi 11 juillet 2026. Conformément aux recommandations de la Préfecture, Monsieur le maire envisage de prendre un arrêté pour interdire les feux d'artifice pour toute la commune. Le débat est ouvert pour proposer à l'avenir une autre formule : soit, il faut le faire à un autre moment de l'année, soit il faut proposer une autre prestation. Un spectacle de drones est proposé mais ce type de prestation est extrêmement cher et n'est pas dans les moyens financiers de la commune de Sainte Verge.

Au niveau du groupe scolaire, nous avons dû gérer la canicule de la semaine dernière et trouver des modes d'organisation pour assurer partiellement les cours et l'accueil des élèves. Monsieur le maire souhaiterait que l'équipe municipale travaille sur un projet de renaturation et de refroidissement du groupe scolaire. L'objectif serait d'obtenir un projet chiffré au plus tard à la fin de l'année, afin qu'il puisse être déployé sur les années 2027 et 2028. Il propose à la commission des affaires scolaires de se réunir avec la commission bâtiments pour travailler sur ce sujet.

Nous avons été interpellés par une personne qui souhaiterait éventuellement louer le local des associations pour développer une activité professionnelle. Monsieur le maire rencontrera cette personne pour mieux comprendre son projet, lui faire visiter le local et l'informer des conditions tarifaires. Il précise que le local ne sera disponible qu'à la clôture du chantier d'aménagement de la place de la Liberté.

Sophie de Keating Hart estime que le dos d'âne prévu à proximité de Vrines n'est pas une solution satisfaisante. Elle propose qu'au carrefour des routes de Pompois et de Sainte Verge, un déport de la voirie soit fait et qu'une priorité à droite soit mise en place pour obliger les automobilistes à ralentir sérieusement.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une maison est à vendre chemin des Saulaies pour moins de 50 000 €. Ce bien pourrait intéresser un riverain voisin de la propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h40.

Le secrétaire de séance, Le Maire,